

Séance du 11 Février 2020

L'an deux mil vingt,
Le onze du mois de février, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT NAZAIRE EN ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian CHARVET, Maire.

Date de la convocation : 4 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Christian CHARVET, Maire, M^{mes} Geneviève HELFENSTEIN, Martine POUDRET ROCARD, Sandrine PAIN et M. Jacky PERREAZ, adjoints, MM. René FAURE, Jocelyn CLERC, Patrick POUDRET, Jacques PERAZIO, Jacky BOUCHARD et Mme Laurence FRIOL, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Dominique GIMELLE.

Absentes non excusées : M^{mes} Mélanie LE GOFF, Sylvie BLANCHARD, conseillères municipales.

Pouvoir : M. Dominique GIMELLE a donné pouvoir à M. René Faure.

M. Jacky BOUCHARD a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

I - Approbation du compte rendu du 13 janvier 2020 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - Présentation des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation :

Aucune.

III - Délibérations :

N° D 2020 2 1 : Location exceptionnelle du gîte 3 en meublé longue durée

Vu la demande de Mme Mariia HIZZATULLINA qui souhaite se loger quelques mois dans un meublé de longue durée, étant donné qu'elle va travailler en tant que saisonnière au bateau à roue,
Considérant que les gîtes en meublé longue durée sont complets pendant une partie de la période demandée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué à 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

-AUTORISE la location exceptionnelle du gîte 3 du 23 février 2020 au 25 octobre 2020 au tarif mensuel de 400 € toutes charges comprises.
12 voix POUR, 0 contre, 0 abstention.

N° D 2020 2 2 : Réalisation d'un emprunt à taux fixe pour le financement des travaux du camping municipal, auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDECHE

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des membres présents qu'il y a lieu de contracter un prêt pour financer les travaux du camping municipal. La somme nécessaire est de 65 000 euros. Monsieur le Maire soumet cette décision au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré à 8 voix POUR, 1 CONTRE et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 65 000 euros destiné à financer les travaux d'investissements 2020 du camping municipal aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 65 000 euros,

Mise à disposition des fonds : versement des fonds possible en plusieurs fois jusqu'au 25/04/2020

Départ en amortissement : le 25/04/2020

Base de calcul des intérêts : 30/360,

Echéances : Paiement à terme échu,

Profil amortissement : échéances constantes,

Durée du prêt : 5 ans

Périodicité : trimestrielle

Nombre d'échéances : 20

Taux fixe de : 0,79%

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle,

Frais de dossier : 200 euros.

-AUTORISE Monsieur le Maire de la Commune de SAINT NAZAIRE EN ROYANS à signer le contrat relatif au présent emprunt.
8 voix POUR, 1 contre, 3 abstentions.

N° D 2020 2 3 : Mise à disposition du logement du camping municipal aux gérants de la société GCV

Vu la mise en gérance du camping municipal à compter du 01/04/2020, il convient de mettre provisoirement à disposition auprès de M. et Mme Goulay le logement de fonction du camping.

Cette mise à disposition gratuite, à compter du 17 février 2020 jusqu'au 31 mars 2020 inclus, ne comprend pas les charges (eau, électricité, téléphone, chauffage).

Le relevé des compteurs sera établi à l'entrée des lieux. Le niveau de la cuve à fioul sera fait également. Par la suite, ceux-ci seront transférés au nom de la Société GCV de M. et Mme Goulay.

Durant la période citée ci-dessus, M. GOULAY s'engage à réaliser les rampes d'accès handicapé au bloc sanitaire du camping et les travaux de peinture et de finition, les matériaux nécessaires étant fournis par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué à 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

-ACCEPTÉ de mettre à disposition et gratuitement auprès de M. et Mme Goulay, le logement de fonction du camping municipal du 17/02/2020 au 31/03/2020, aux conditions sus-énoncées
12 voix POUR, 0 contre, 0 abstention.

N° D 2020 2 4 : Demande d'autorisation pour engager des démarches pour un crédit relais pour le préfinancement de la TVA pour les travaux d'aménagement du Centre Bourg.

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des membres présents qu'un crédit relais sera nécessaire pour le préfinancement du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) des travaux d'aménagement du Centre Bourg.

L'estimation du prêt relais s'élève à 173 000 euros pour la 1^{ère} tranche des travaux.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de consentir le moment venu de contracter ce prêt auprès d'un établissement bancaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué à 12 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION,

-AUTORISE Monsieur le Maire de la Commune de SAINT NAZAIRE EN ROYANS à engager des démarches pour un crédit relais le moment venu et à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à ce contrat de prêt
12 voix POUR, 0 contre, 0 abstention.

N° D 2020 2 5 : Travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique- Dossier n° DP 26320 20V0003

Vu la loi SRU, Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003 et notamment l'article L 332.15 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de faire réaliser par le SDED des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique du projet de lotissement, prévu par la DP n° 026.320.20V0003 du 04/02/2020, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

OPERATION : Electrification

Raccordement Collectif Extérieur pour alimenter un lotissement situé 740, Route des Massolières.

Forfait communal = $(1-0.4) \times (1612 \text{ €} + (90 \text{ m} \times 56.27 \text{ €})) = 4\,005.78 \text{ €}$ pour un linéaire de 90 mètres.

Monsieur le Maire explique aux membres présents que le pétitionnaire de la déclaration préalable procèdera au remboursement des travaux auprès de la commune aux conditions établies par convention, annexée à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

-APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

-APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où le décompte excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement.

-DECIDE de financer comme ci-dessus énoncé la part communale sur fonds propres.

-S'ENGAGE à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur d'Energie SDED.

-DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

12 voix POUR, 0 contre, 0 abstention.

IV- Informations diverses :

. Travaux du camping municipal : Monsieur le Maire informe que le devis de l'entreprise Saniloisirs concernant les sanitaires s'élève à 45 000 e, alors que M. Gimelle a annoncé un montant de 24 000 € à la réunion du conseil municipal du 13/01/2020. Grosse erreur de sa part.

. Les travaux de l'élargissement piéton du pont du ruisseau rouge démarrent dans 5 à 6 semaines (1^{ère} phase de la 1^{ère} tranche). Monsieur le Maire informe que le marché a été notifié à l'entreprise attributaire ce jour. Il s'agit du groupement EIFFAGE / CHEVAL.

V- Courrier divers :

Monsieur le Maire remet deux courriers pour lecture à chacun des membres du conseil municipal.

VI- Questions diverses :

Monsieur Faure demande si l'on a reçu le devis du vidéoprojecteur pour l'école. Monsieur le Maire étudiera les propositions ces prochains jours.

Monsieur Poudret souhaite que la municipalité, avant la fin du mandat, réfléchisse au marquage des bienfaiteurs de la commune sur la plaque installé dans le hall d'entrée.

Il demande également où en est le projet d'installation de caméras sur la commune étant donné que la vente de la maison Pinto pouvait servir à financer cette opération. M. le Maire doit rappeler M. Le Major Auguste de la Gendarmerie de Valence.

Suite à la réception du courrier de M. Gimelle, M. Poudret sollicite auprès de l'assemblée que soit organisée une réunion extraordinaire si la majorité des membres du conseil municipal est d'accord avec une demande de moratoire à l'ordre du jour.

La séance est levée à 18h33.

Signature des membres du Conseil municipal :

1^{re} Adjointe : M^{me} Geneviève HELFENSTEIN :

2^e Adjointe : M^{me} Martine POUDRET ROCARD :

3^e Adjointe : M^{me} Sandrine PAIN :

M. René FAURE :

4^e Adjoint : M. Jacky PERREAZ :

M. Patrick POUDRET :

M. Dominique GIMELLE :
(a donné pouvoir à M. René FAURE)

Mme Laurence FRIOL :

M. Jocelyn CLERC :

M. Jacques PERAZIO :

**Le Secrétaire de séance,
M. Jacky Bouchard**

**Le Maire,
Christian CHARVET**